



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES-VERBAL DU 15 MAI 2019

ANTENNE DU HAVRE

Réunion téléphonique du : 15 mai 2019

Vice-Président : M. Olivier BELLIN.

Membres participants : Mme Michèle LE BASTARD, MM. Eric AUGER et Pierre LUCAS.

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

DOSSIER EXAMINE

MATCH : HAVRE RC PORT (11) / LE HAVRE FC 2012 (11) - U 18 - Départementale 1 - Phase unique - Poule C - 04/05/2019

La rencontre a été interrompue à la 15ème minute. Le score était de 1 à 0 en faveur du HAVRE RC PORT (11).

- considérant que, selon son rapport, l'arbitre informe que plusieurs de ses décisions ont été contestées dès le début du match par le dirigeant du HAVRE FC 2012 (11) ;
- considérant qu'après avoir été rappelé à l'ordre suite à une nouvelle contestation, ledit dirigeant a refusé de passer derrière la main comme le lui demandait l'arbitre;
- considérant que ce dirigeant, sous prétexte qu'il ne pouvait plus diriger son équipe de l'endroit où il se trouvait, a décidé de ne pas reprendre le match;
- considérant que l'arbitre a donc pris la décision de mettre fin à la rencontre.

La Commission a bien pris connaissance des faits et considère que l'arbitre a mis tout en œuvre pour mener à terme la rencontre qui n'a pas eu sa durée réglementaire.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale de Discipline - Antenne du Havre - et à la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes - Antenne du Havre - pour suite à donner.

Mme Michèle LE BASTARD
Secrétaire de la C.D.A. du D.F.S.M.
Antenne du HAVRE

M. Olivier BELLIN
Vice - Président de la C.D.A. du D.F.S.M.
Antenne du Havre